

mener ceux qu'on va condamner à mort dans un autre lieu. » Le chevalier lui dit du même ton, dont il avait accoutumé de censurer les choses qu'il n'approuvait pas : « Mon ami, ces pendards me vont condamner ; je le vois à leur mine. Il faut avoir patience, et le cardinal enragera de voir que je me moque de lui et de ses tortures. » Aussitôt qu'il fut parti, Laffemas montra aux juges une lettre du cardinal, ou plutôt du roi, parlant ainsi de ce chevalier : « S'il est condamné à la gêne qu'on la lui montre et qu'on ne la lui donne pas. S'il est condamné à mort, qu'on sursoie à l'exécution, « Ayant été condamné, on le mena à l'échafaud ; il y parut plein de courage et d'honneur ; il se moqua de ses juges et de ses ennemis, montrant de recevoir la mort avec une grande fermeté. Il m'a dit depuis qu'il y avait souffert, mais que Dieu lui avait fait de grandes grâces, et qu'il avait reconnu par expérience qu'il avait soin de ses créatures. Étant près d'avoir la tête tranchée on lui vint apporter sa grâce.

« J'ai ouï dire à d'autres qu'à lui, qu'après avoir reçu sa grâce, il fut longtemps sans pouvoir parler et privé de sentiment : tant la nature a de peine à souffrir sa destruction. »

Il n'y a rien d'étonnant ni de déshonorant dans cette faiblesse purement physique, après l'extraordinaire courage moral dont venait de faire preuve le chevalier. Il offre à nos réflexions un spectacle plein d'enseignements, ayant su ainsi sacrifier sa vie à son honneur, à ce qu'il croyait être son devoir ; spectacle plus beau même que celui du courage militaire, car la mort présente un aspect autrement lugubre sur l'échafaud que sur le champ de bataille. Mais si, grâce au récit passionné de M^{me} de Motteville, l'admiration et la sympathie vont tout d'abord au malheureux persécuté, on trouve, à la réflexion, que le personnage du persécuteur n'est